

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Rectificatif° 95-79 du 6 Avril 1995
au décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995
portant nomination des membres du
Gouvernement.

A L'ARTICLE PREMIER :

Au lieu de :

Ministre de la défense nationale, chargé
de l'intégration des forces armées dans le
processus démocratique en tant que facteur
de développement :

(Maurice Stéphane) BONGO-NOUARRA,

Lire :

Ministre de la défense nationale, chargé
de l'intégration des forces armées dans le
processus démocratique en tant que facteur
de développement :

(Stéphane Maurice) BONGHO-NOUARRA.

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 6 Avril 1995

Le Président de la République,

Par le Président de la République,
Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

Professeur Pascal LISSOUBA.